

## Bulletin d'inscription 4ème Duathlon de Trélissac

Merci de cocher les cases correspondantes

Départ 9h00 – Individuel  Par équipe de 2   
(Possibilité mixte)

Nom : ..... Nom : .....

Prénom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Date de naissance : .....

Sexe : M  F  Sexe : M  F

Adresse : ..... Adresse : .....

.....

Code postale : \_ \_ \_ \_ \_ Code postale : \_ \_ \_ \_ \_

Ville : ..... Ville : .....

Mail : ..... Mail : .....

Licenciés (copie de licence)  licenciés (copie de licence)

Non licenciés (certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de – de 3 mois)  Non licenciés (certificat médical – 1 an)

### Participation (repas compris) :

12 € duathlon individuel  20 € duathlon par équipe

Joindre un chèque à l'ordre de l'association : L'ENTENTE CYCLISTE  
TRELISSAC COULOUNIEIX 24

Inscription sur place majorée de 2 € (14€ individuel et 22 € par équipe)

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements joints.

**Signature(s)** (précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » - parents pour les mineurs à partir de 16 ans)

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

L'Entente Cycliste Trélissac Coulounieix 24 met en place sa traditionnelle édition du Duathlon vert individuel ou par équipe.

**Enchaînement du Duathlon : Trail 4 km – VTT 28 km - Trail 4 km**

Cette manifestation est ouverte à tous sous certaines conditions :

- 1- Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
- 2- Le port du casque est obligatoire pour le VTT.
- 3- Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
- 4- Chaque participant possède une licence UFOLEP, FFA, FF Triathlon, FFC ou un certificat médicale précisant la « **non contre-indication de la discipline du VTT et l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de trois mois.
- 5- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite du duathlon.
- 6- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
- 7- Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.
- 8- Les participants doivent respecter le balisage et les consignes.
- 9- Il est strictement interdit de jeter des débris dans la nature et les participants s'engagent à respecter les propriétés privées ainsi que la végétation.
- 10- La participation à la manifestation implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

## REGLEMENT DUATHLON

- Art.1** Seuls les VTT seront acceptés au départ.
- Art.2** Le port du casque est obligatoire pour l'épreuve VTT.
- Art.3** Chaque participant devra se conformer au code de la route et respecter l'environnement. En cas d'infraction, il sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.
- Art.4** Les parcelles privées ne pourront être empruntées que le jour de la course.
- Art.5** Départ, arrivée, retrait des dossards à la Salle Tréma de Trélissac à partir de 7h30 (au stade Firmin Daudou). Départ à 9h00 devant la salle Tréma. Poser les vélos à l'emplacement prévu par l'organisateur devant la salle Tréma.
- Art.6** Un ravitaillement est prévu sur le parcours.
- Art.7** L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou dommages corporels.
- Art.8** Pour toute inscription fournir une photocopie de licence ou un certificat médical comme stipulé dans le règlement de la manifestation.
- Art.9** Pour toute course en relais (inscrit en duo), il est obligatoire que le (la) coureur (euse) effectue les deux distances à pied. Le (la) vététiste n'effectue que le parcours VTT.
- Art.10** L'engagement, avec le repas compris, sera de 12 € par concurrent, et de 20 € en duo. Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 17 novembre 2018 à Cycles MAZEAU – 45 bis avenue du général de Gaulle – 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES. Au-delà de cette date, les inscriptions seront possibles sur place à partir de 7h30, une majoration de 2 € sera appliquée (14€ indiv et 22 €/ équipe).
- Art.11** Pendant la course aucun échange de vélo n'est autorisé. Chaque participant pourra dépanner son VTT sur le parcours.
- Art.12** Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'arrêter la course à tout moment.

# DUATHLON VERT

## « BOIS DE MARAVAL »

### TRELISSAC

4<sup>ème</sup> édition

**25 novembre 2018**  
**Départ 9H – Salle Tréma**



**Trail 4 km – VTT 28 km - Trail 4 km**

